

CONSULTING

Travaux de réparation des perrés
n°148 et 149 au Pyla-sur-Mer
Porter à connaissance

Sommaire

1....	Préambule	4
2....	Identité du demandeur	4
3....	Localisation	4
4....	Etat actuel des perrés	5
4.1	Perré n°148	6
4.2	Perré n°149	7
5....	Description des travaux	8
5.1	Consistance des travaux	8
5.2	Modalités de réalisation des travaux	22
5.3	Localisation des installations de chantier	22
5.4	Période d'intervention	23
5.5	Appréciation sommaire des dépenses	23
6....	Document d'incidences	24
6.1	Etat initial	24
6.2	Analyse des incidences et mesures	30

Table des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet sur fond IGN	4
Figure 2 : Localisation précise du projet sur fond orthophoto (perrés n°148 et 149)	5
Figure 3 : Perré n°148 (prises de vue décembre 2025)	6
Figure 4 : Perré n°149 (prises de vue décembre 2025)	7
Figure 5 : Exemple de carapace en enrochement au niveau des perrés	9
Figure 6 : Coupes du perré 148	15
Figure 7 : Coupes du perré 149	21
Figure 8 : Accès au chantier envisagé.....	23
Figure 9 : Contexte géologique au niveau du site d'étude (source BRGM Infoterre)	24
Figure 10 : Localisation du projet et des ZNIEFF I et II à proximité (source Géoportail)	26
Figure 11 : Localisation du projet et de la ZICO à proximité (source Géoportail)	26
Figure 12 : Localisation du projet et des sites Natura 2000 à proximité (source Géoportail)	27
Figure 13 : Localisation du projet et du Parc Naturel Marin à proximité (source Géoportail)	28
Figure 14 : Localisation du projet et des périmètres de protection des monuments historiques (source DREAL).....	29
Figure 15 : Localisation des sites inscrits et classés au niveau du projet (source DREAL)	29

Table des annexes

Annexe 1 Etude d'incidence Natura 2000

1. PREAMBULE

Les perrés du Pyla-sur-Mer ont fait l'objet d'une déclaration d'existence, pour l'ensemble du linéaire, en avril 2019.

S'agissant d'ouvrages bénéficiant d'une antériorité et, à ce titre, d'une autorisation, toute modification de ces ouvrages fait l'objet d'un porter à connaissance.

Le présent rapport permet ainsi de porter à la connaissance des services de l'Etat les travaux prévus sur les perrés de la STE IMMOBILIERE DE L'ERMITAGE (n°148) et de la SARL LA PASSE SUD (149).

L'objectif est de réaliser les travaux sur ces perrés de manière condensée au cours de la même période afin de réduire les coûts et les impacts sur l'environnement.

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Demandeur : Entreprise Louis Gaume

Adresse : 7 avenue du Banc d'Arguin, 4 avenue Louis Gaume 33115 LA TESTE-DE-BUCH

3. LOCALISATION

Le projet se situe sur la commune de la Teste de Buch, au Pyla-sur-Mer, au niveau du 7 avenue du Banc d'Arguin et du 4 Avenue Louis Gaume.

Les perrés concernés par les travaux sont localisés sur la figure suivante.

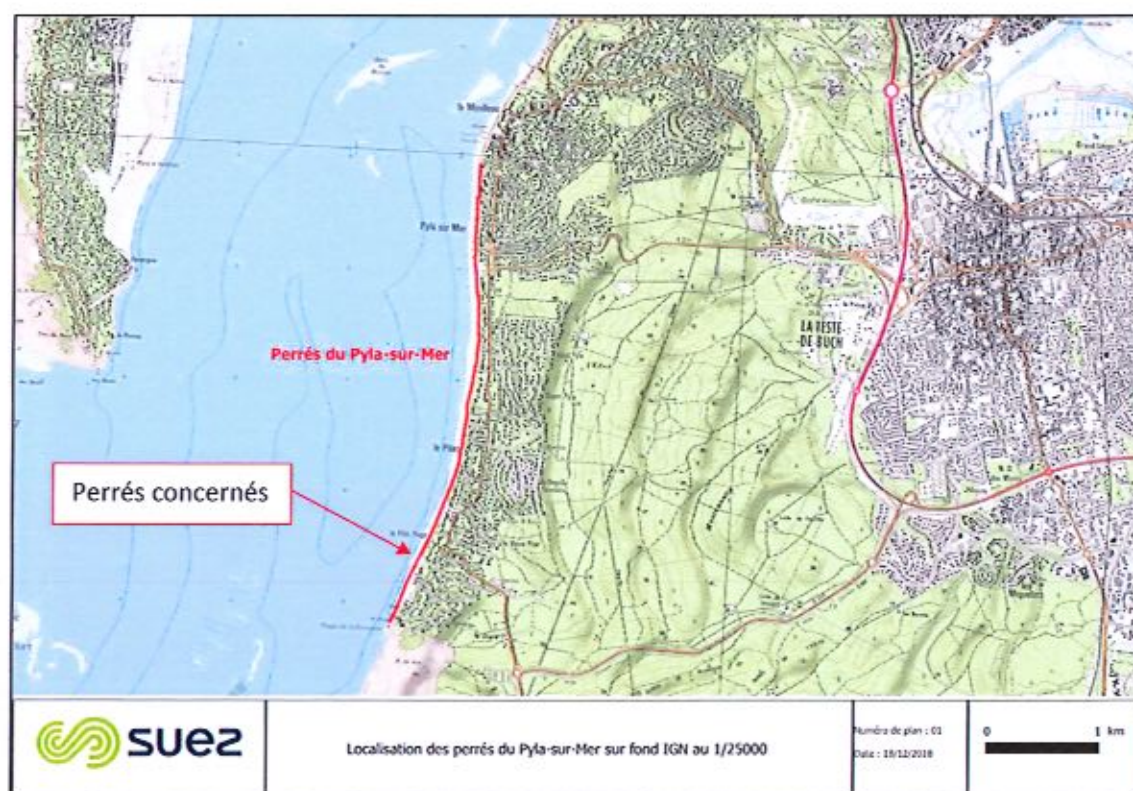


Figure 1 : Localisation du projet sur fond IGN

Les parcelles concernées par le projet sont les BZ n°287 et 0183 correspondant aux numérotations 148 et 149 sur les plans ci-après.



Figure 2 : Localisation précise du projet sur fond orthophoto (perrés n°148 et 149)



Figure 3 : Localisation des perrés 148 et 149 à réparer

4. ETAT ACTUEL DES PERRES

Le schéma de principe ci-dessous présente une coupe en travers (type) d'un perré.

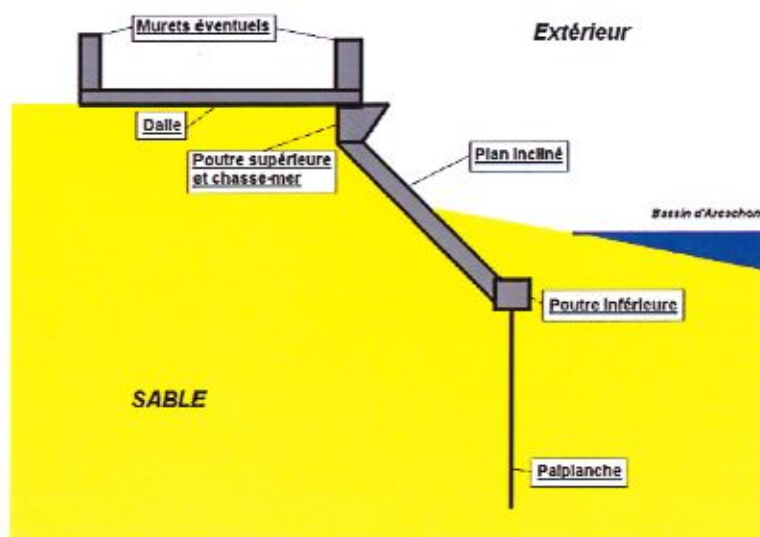


Figure 4 : Coupe en travers type d'un perré

4.1 Perré n°148

Le perré n°148 possède une longueur totale d'environ 35 ml.

Ce perré présente des fissures sur le plan incliné, la poutre supérieure ainsi qu'au niveau de la jonction avec l'épi. L'inspection du perré réalisée en décembre 2025 a permis de définir un risque sinistre « Très fort », ce qui signifie que la probabilité de rupture ou de dégradation est important compte tenu de l'état, de la solidité et de l'exposition du perré. C'est pourquoi il doit faire l'objet de travaux de réparation dans une démarche de protection de l'ouvrage et de prévention de futurs sinistres.



Figure 3 : Perré n°148 (prises de vue décembre 2025)

4.2 Perré n°149

Le perré n°149 possède une longueur d'environ 28,05 ml.

Ce perré présente des fissures sur le plan incliné et la poutre supérieure ainsi que des éclatements le long des fissures. L'inspection du perré réalisée en décembre 2025 a permis de définir un risque sinistre « Très fort », ce qui signifie que la probabilité de rupture ou de dégradation est important compte tenu de l'état, de la solidité et de l'exposition du perré.

C'est pourquoi il doit faire l'objet de travaux de réparation dans une démarche de protection de l'ouvrage et de prévention de futurs sinistres.



Figure 4 : Perré n°149 (prises de vue décembre 2025)

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX

5.1 Consistance des travaux

La solution de confortement retenue consiste à renforcer le front du perré (plan incliné) par la mise en place d'une surépaisseur d'enrochements liaisonnés au béton, reposant sur un nouveau rideau de palplanches.

Structure de l'ouvrage

Le principe est de renforcer la partie frontale de l'ouvrage et d'améliorer l'étanchéité de la structure.

La conservation du plan incliné existant permet de disposer d'une couche d'appui de l'enrochement bétonné. Le parement existant sera préalablement décapé et nettoyé avant coulage du béton et mise en place des blocs (enrochements calcaires).

L'emprise du perré après travaux respectera une emprise de 8 mètres maximum en distance horizontale, par rapport à la poutre supérieure (bord de la dalle côté mer). Cela va nécessiter la démolition d'une partie du perré. Un nettoyage sera effectué quotidiennement.

Cependant, dans le cadre de ce projet avec des rideaux de palplanches existantes à une distance de 8 ml ou plus, il a été décidé de déroger à la distance de 8 ml et de rallonger les perrés :

○ **Linéaire des perrés n°148 et 149 = 63 ml ;**

Soutènements

La mise en œuvre de palplanches est requise pour asseoir la surépaisseur d'enrochements prévue sur le plan incliné du perré.

Le rideau de palplanches sera enfoui à une profondeur d'environ 4 m en pied de perré.

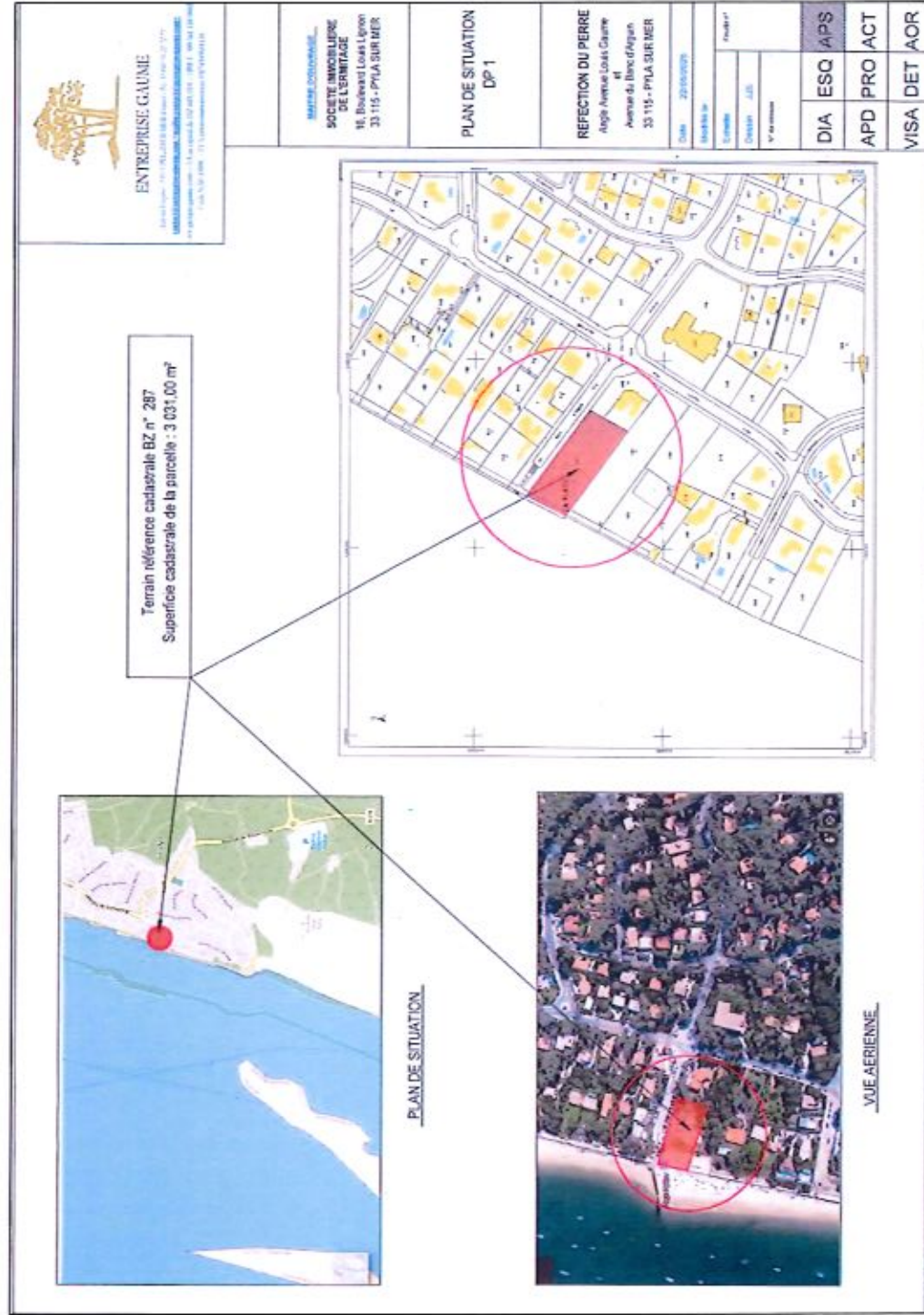
Phasage et déroulement des opérations

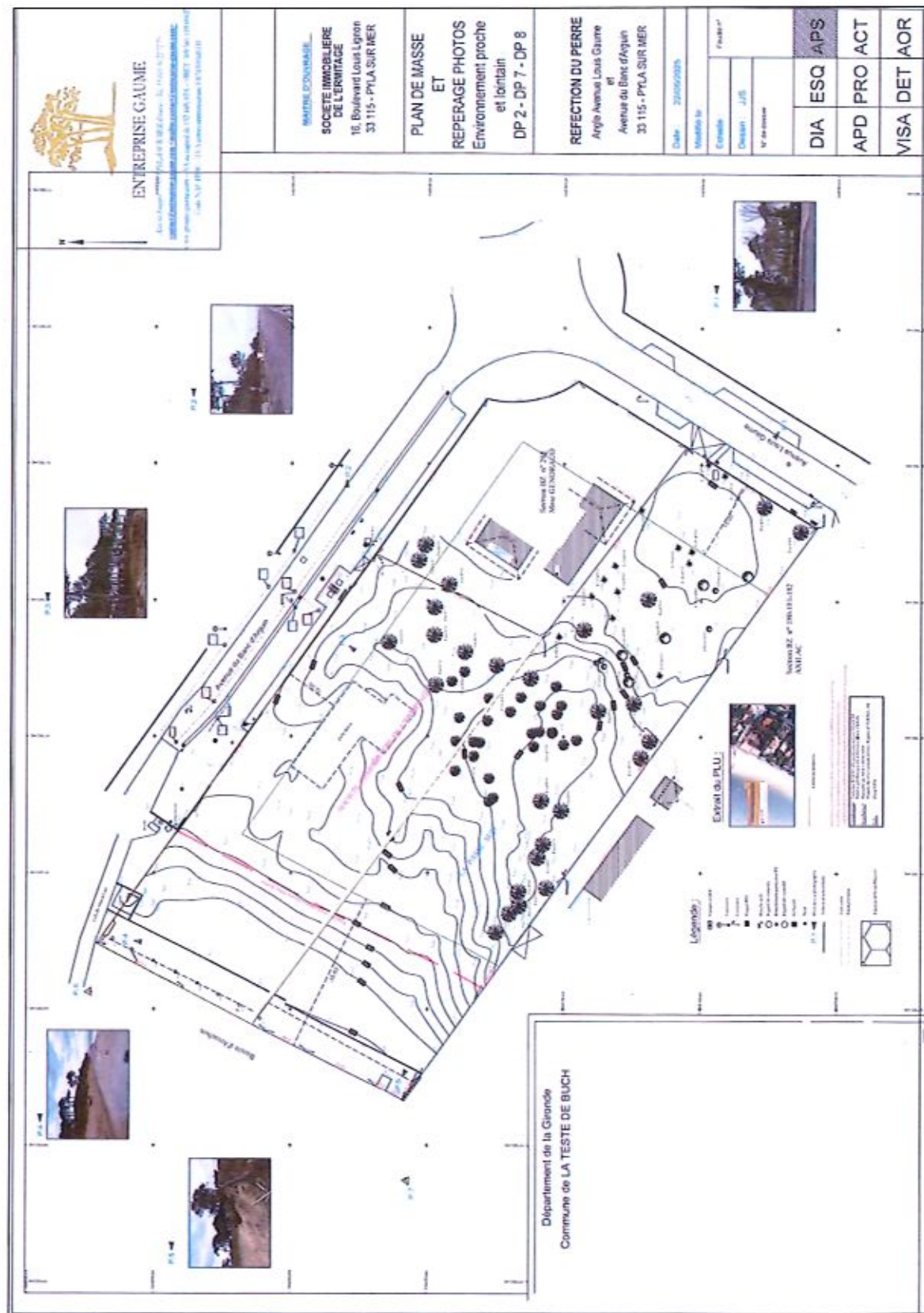
1. Constat d'état des lieux,
2. Installations de chantier,
3. Enlèvement des pierres désolidarisées ou instables ;
4. Nettoyage du plan incliné ;
5. Mise en place d'un nouveau rideau de palplanches en pied de perré. Un seul rideau de palplanches sera créé pour les 2 perrés (n°148 et 149).
6. Mise en œuvre des enrochements bétonnés sur le plan incliné actuel, de façon uniforme avec les perrés voisins ;
7. Création d'une poutre chasse-mer sur la partie haute des enrochements ;
8. Création d'un escalier de 1,5 m de large (n°148)
9. Rechargement en sable des perrés n°148 et 149 ;
10. Réfection de la dalle horizontale avec trappes intégrées des perrés n°148 et n°149 ;
11. Nettoyage du chantier et repliement,
12. Constat final d'achèvement des travaux.

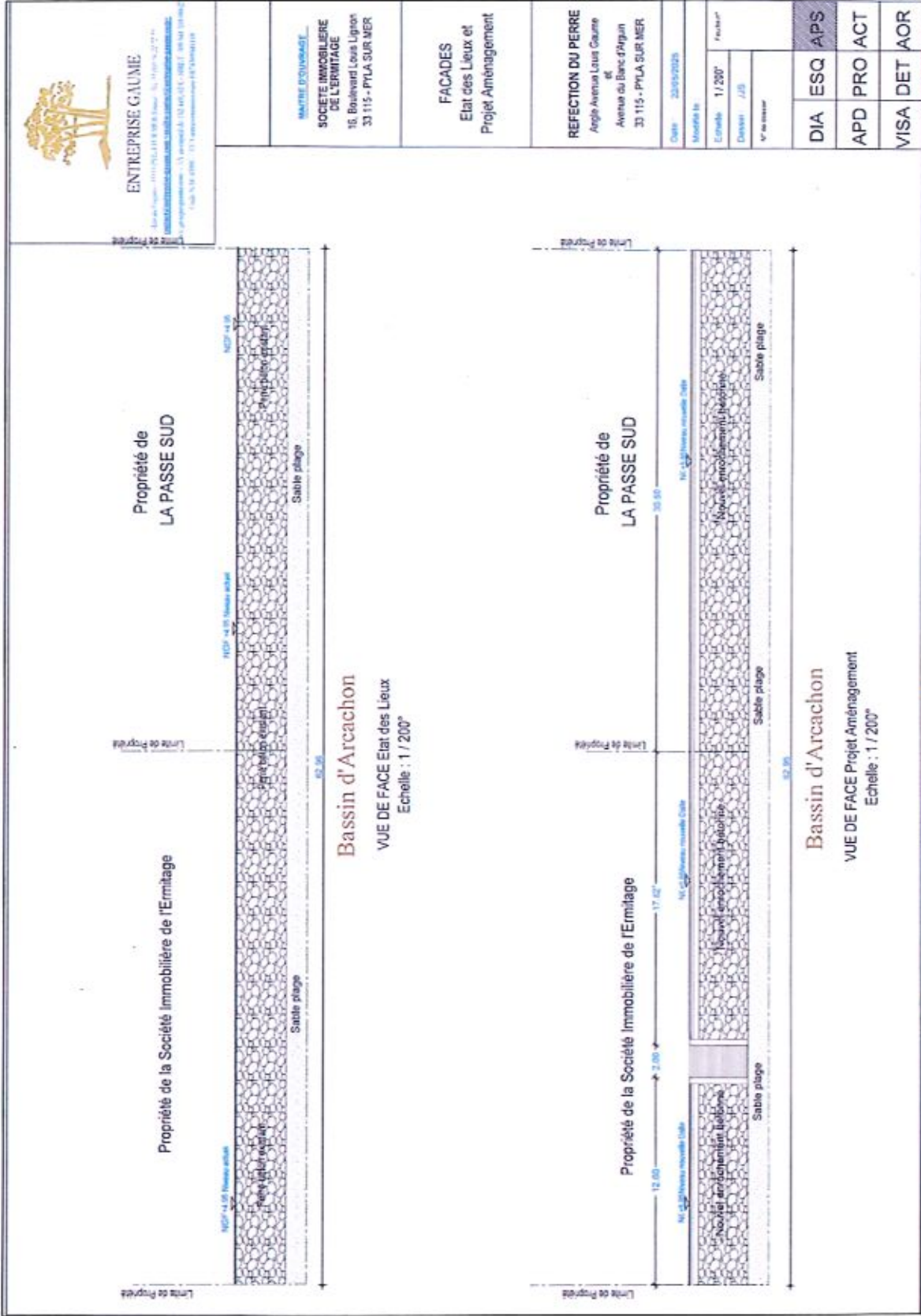


Figure 5 : Exemple de carapace en enrochement au niveau des perrés

Perré 148







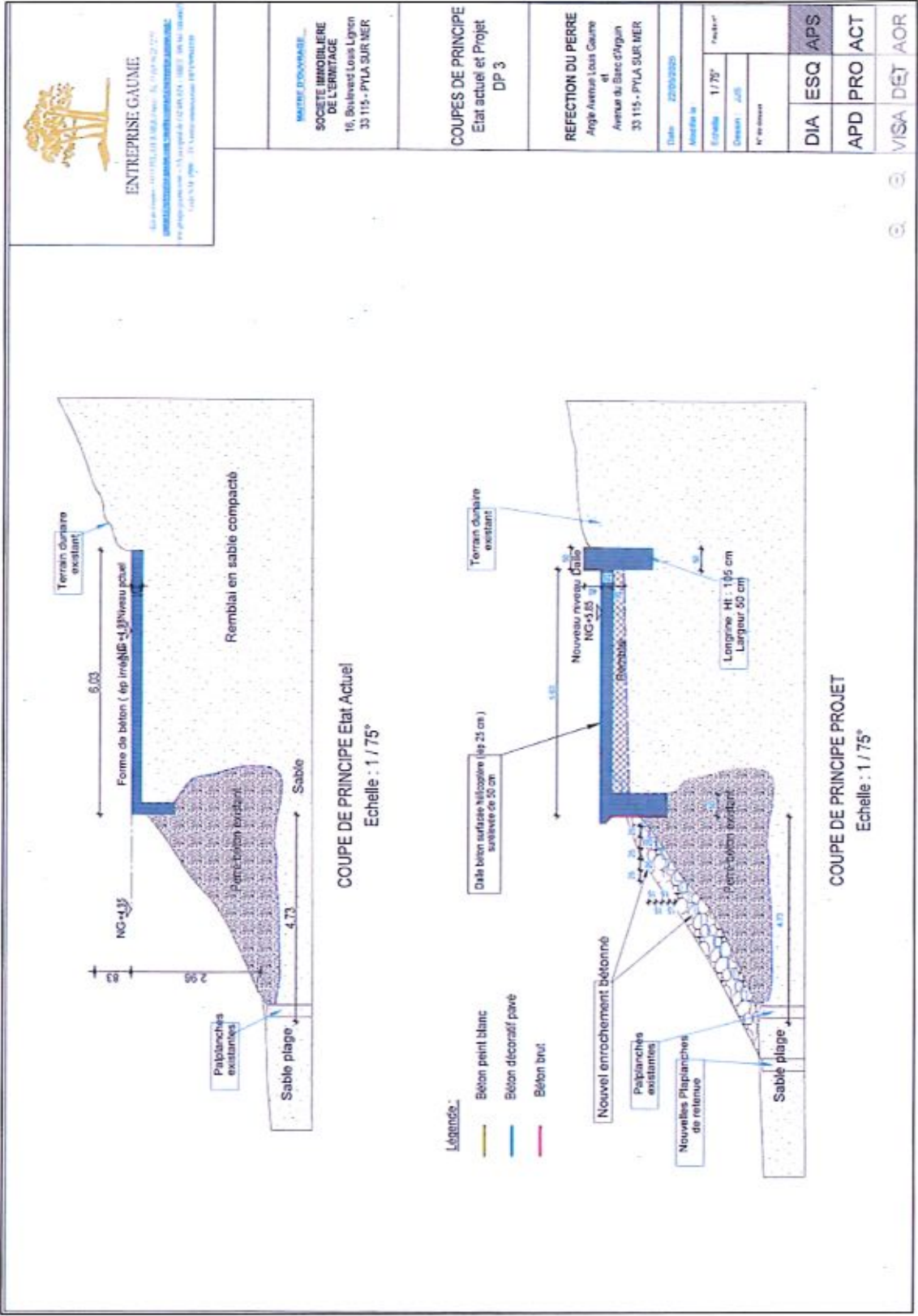


Photo Etat Actuel

Photo Projet Aménagement

Notice descriptive sommaire

La présente déclaration préalable a pour but, la refection du perré actuel déservant la parcelle référencée section E2, n° 287.

Un nouvel escalier permettra d'accéder directement à la plage depuis le milieu du perré.

Une dalle de béton armé de 25 cm d'épaisseur sera coulée avec la réalisation de trappes de visite tous les 4 m permettant de surveiller le niveau de sable en dessous de cette dalle et de combler le niveau si besoin.

La dalle se servira de 50 cm par rapport au niveau actuel et se terminera côté mer par un brise lame.

Ce brise lame, face mer recevra un futur garde corps à définir pour éviter toute chute.
Une banquetta sera réalisée côté dune pour retenir le sable et stabiliser le plus possible cette dernière.

Ces travaux sont indispensables pour consolider et renforcer le perré actuel.

ENTREPRISE GAUME

16, Boulevard Louis Ligton
33 115 - PUYA SUR MER
Société à responsabilité limitée
16, Boulevard Louis Ligton
33 115 - PUYA SUR MER
Société à responsabilité limitée

MAIRIE D'ARRAVAL
SOCIETE MARILLIERE DE L'EMBALLAGE

16, Boulevard Louis Ligton
33 115 - PUYA SUR MER

PERSPECTIVE D'INTEGRATION
et
NOTICE DESCRIPTIVE

REFECTION DU PIERRE
Angle Avenue Louis Gaume
et
Avenue du Banc d'Arguin
33 115 - PUYA SUR MER

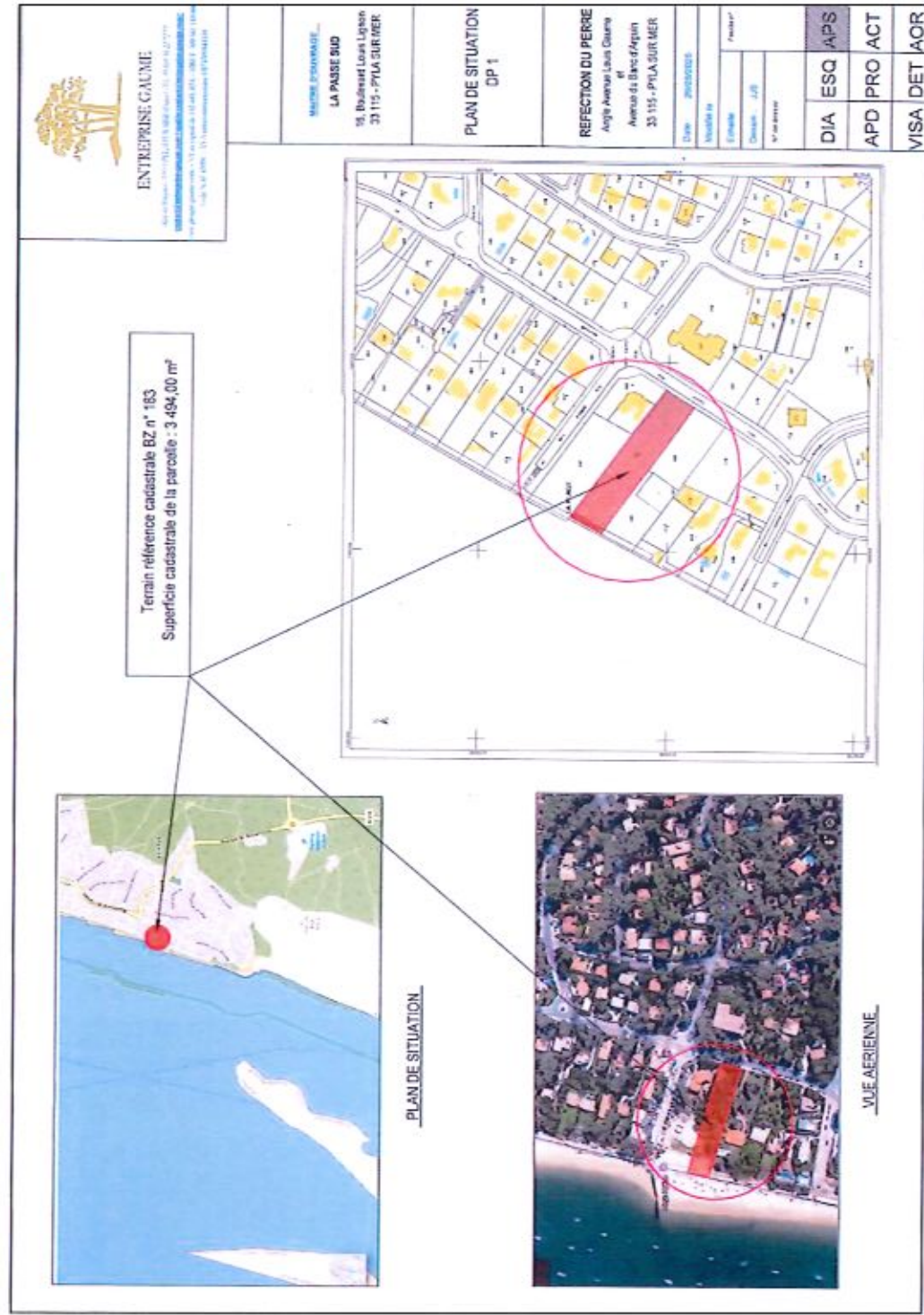
Date : 23/06/2016
Modèle : 1/1
Echelle : 1/1
Version : 1.0
N° de dossier :

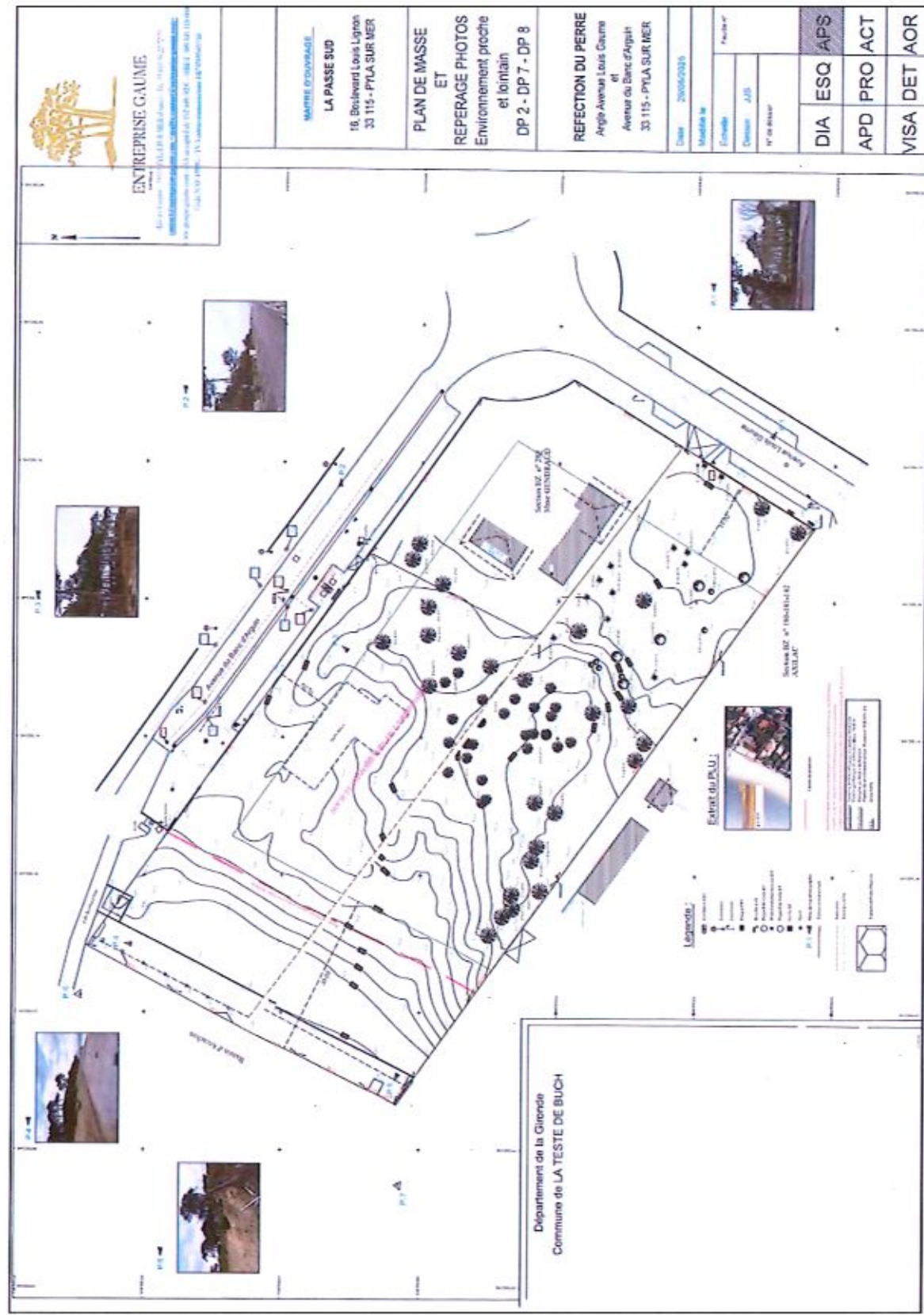
DIA	ESQ	APS
APD	PRO	ACT
VISA	DET	AOR

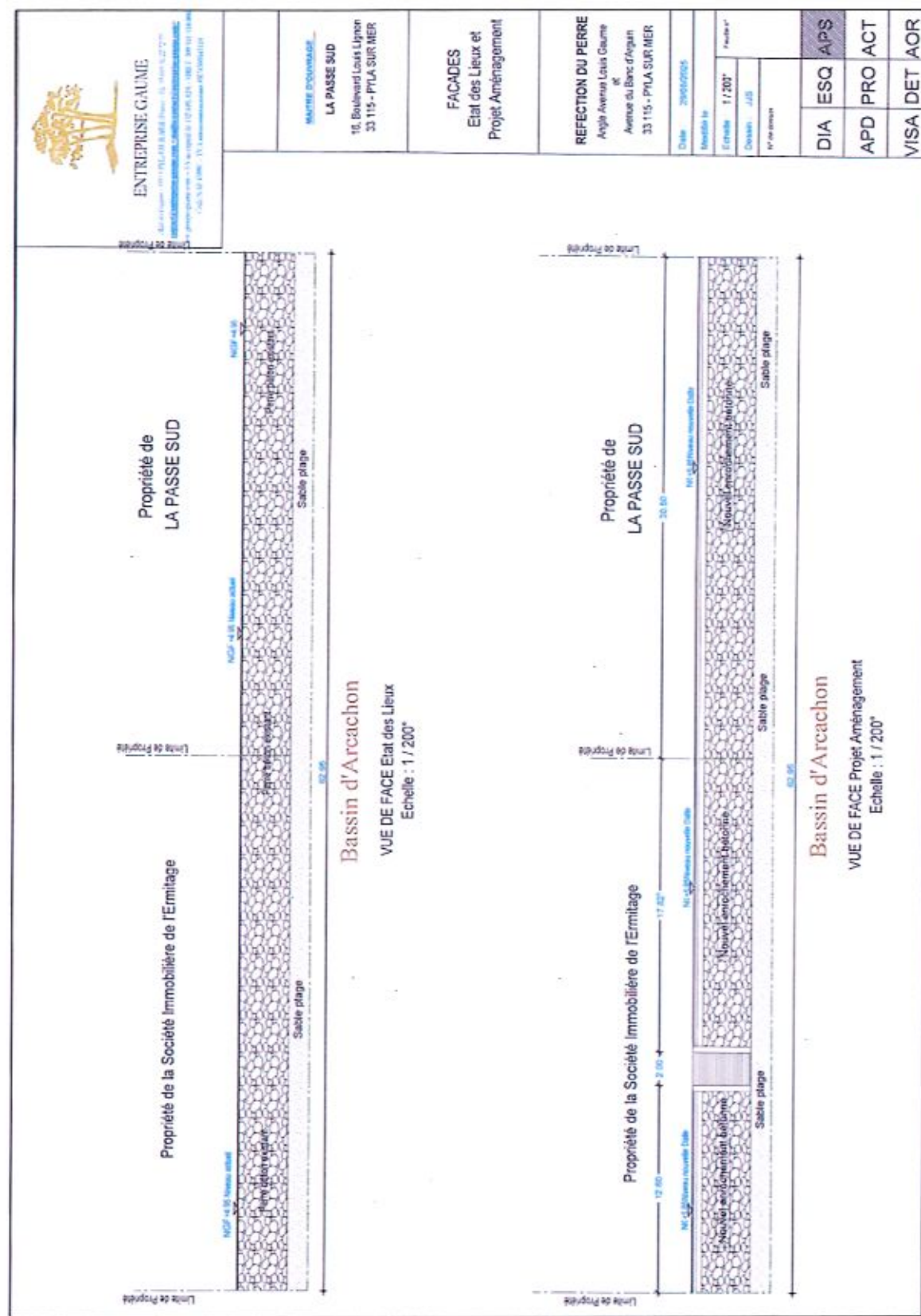


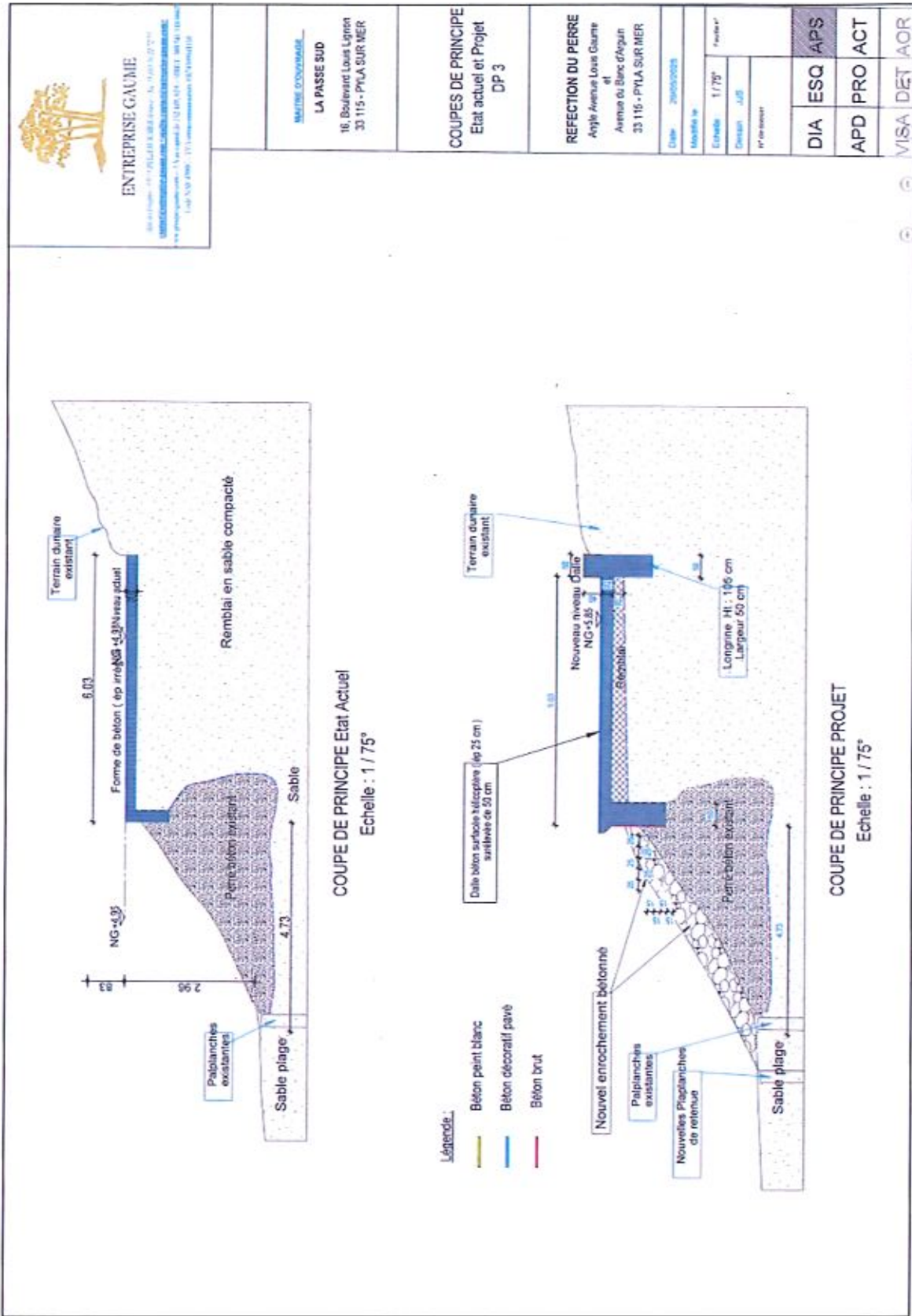
Figure 6 : Coupes du perré 148

Perré 149









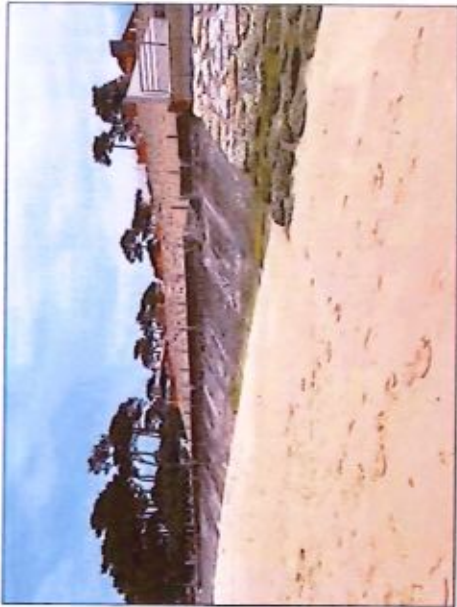
 ENTREPRISE GAUME Société à responsabilité limitée - R.C. 0345 52710 Société d'activités diverses - 2, rue de la République - 93100 La Courneuve Tél : 01 49 50 00 00 - Fax : 01 49 50 00 01 - Email : info@gaume.fr	<u>Notice descriptive sommaire</u>	LA PASSE SUO 18, Boulevard Louis Leprieux 33 115 - PUYLA SUR MER	PERSPECTIVE D'INTEGRATION et NOTICE DESCRIPTIVE	REFECTION DU PERRÉ Argile Avenue Louis Gaume et Avenue du Blanc d'Argun 33 115 - PUYLA SUR MER	Date : 20/05/2023 Révisé le : Échelle : Dessiné : JJB N° de dossier :	<table border="1"> <tr> <td>DIA</td> <td>ESQ</td> <td>APS</td> </tr> <tr> <td>APD</td> <td>PRO</td> <td>ACT</td> </tr> <tr> <td>MISA</td> <td>DET</td> <td>AOR</td> </tr> </table>	DIA	ESQ	APS	APD	PRO	ACT	MISA	DET	AOR
DIA	ESQ	APS													
APD	PRO	ACT													
MISA	DET	AOR													
 <u>Photo Etat Actuel</u>	La présente déclaration préalable a pour but, la réfection du perré actuel desservant la parcelle référencée section 52 n° 183. La plage ne sera pas excusable depuis le perré < car aucun escalier ne sera créé Une dalle de béton armé de 25 cm d'épaisseur sera coulée avec la réalisation de trappes de visite tous les 4 m permettant de surveiller le niveau de sable en dessous de cette dalle et de combler le niveau si besoin. La dalle se situera à 50 cm par rapport au niveau actuel et se terminera côté mer par un brise lame. Ce brise lame, face mer recevra un futur garde corps à définir pour éviter toute chute. Une banquette sera réalisée côté dune pour retenir le sable et stabiliser le plus possible cette dernière. Ces travaux sont indispensables pour consolider et renforcer le perré actuel.	 <u>Photo Projet Aménagement</u>													



Figure 7 : Coupes du perré 149

Grace à cette solution, les perrés sont renforcés et leur cohérence est améliorée. Le niveau de remplissage en sable devra faire l'objet de vérifications périodiques et des apports peuvent être nécessaires à intervalles réguliers.

Le raccordement sur la partie haute de l'ouvrage permet une efficacité optimale du chasse-mer (renvoi de l'énergie des vagues).

5.2 Modalités de réalisation des travaux

Les modalités de réalisation des travaux seront conformes aux prescriptions techniques du cahier des charges établi par l'Association des Riverains.

Les matériaux utilisés et la technique employée seront résistants et compatibles à une mise en œuvre et usage en milieu marin et aux conditions particulières d'exposition des perrés sur le front de mer. L'enrobage béton minimum préconisé est de 7 cm.

L'entreprise en charge des travaux justifiera la tenue des produits mis en œuvre dans ce type de milieu.

La couche d'enrochements bétonnés respectera globalement la pente du plan incliné initial. Le bétonnage devra être fait entre les blocs, sur toute leur hauteur, en laissant une rugosité significative sur la paroi du plan incliné, afin de dissiper une partie de l'énergie cinétique des vagues.

Le bétonnage devra être fait sous et entre les blocs au fur et à mesure de la pose de ces derniers. Une attention particulière sera portée afin de ne laisser aucun vide entre les enrochements.

Les enrochements seront nettoyés préalablement à leur pose afin de les débarrasser de toutes leurs fines (terre, poussières, gangue...).

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires lors du coulage pour éviter la dégradation du béton fraîchement mis en œuvre lors de la remontée de la marée suivante.

La surface de la carapace devra présenter une face irrégulière pour permettre une bonne dissipation de l'énergie de la houle.

Nettoyage complet du chantier, remise en état des abords et de la zone d'installation de chantier

Il sera demandé à l'entreprise de rendre l'environnement dans lequel elle a évolué, y compris la partie de la plage devant le perré et jusqu'aux points d'accès, sans pollution d'aucune sorte.

Un constat contradictoire sera réalisé avant et après travaux sur la plage (entre les accès et la zone des travaux ainsi que devant le perré) pour constater l'état de la plage.

5.3 Localisation des installations de chantier

Les installations de chantier seront situées sur les parcelles privées des perrés 148 et 149.

L'accès à la zone de travaux est limité et se fera par la plage et l'utilisation d'accès communaux.

Les véhicules de chantier pourront emprunter la cale de mise à l'eau en bout d'avenue du Banc d'Arguin.

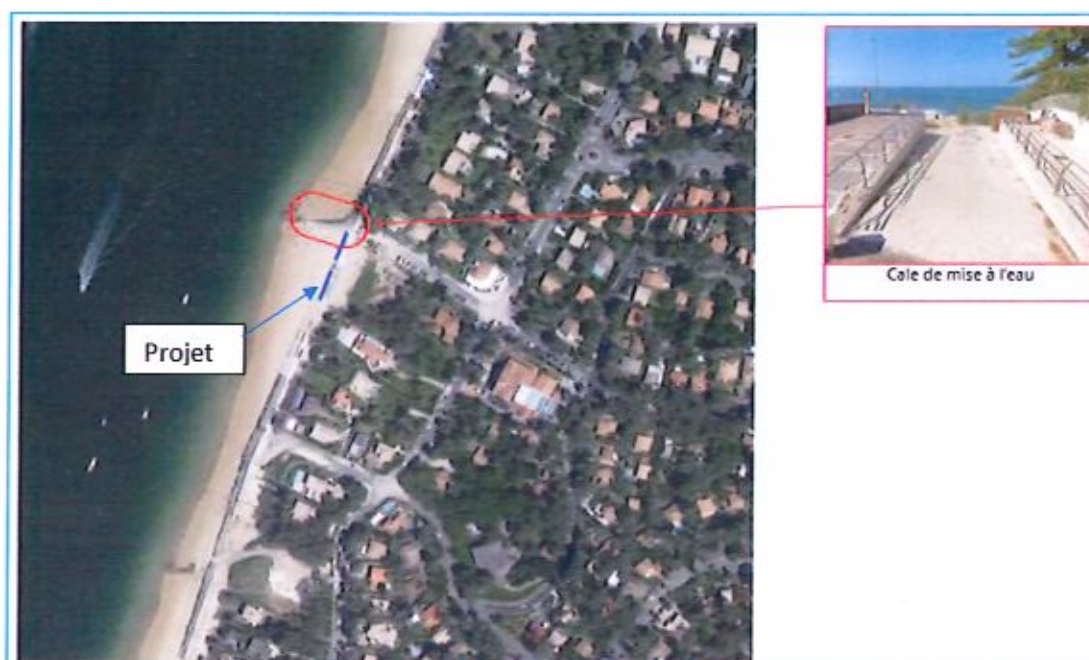


Figure 8 : Accès au chantier envisagé

Au niveau de la cale de mise à l'eau et conformément aux recommandations de la DDTM, il sera évité la création de gros amas de sable pour permettre le passage des engins de chantier. Au contraire, on s'attachera à limiter au maximum la quantité de sable mobilisé, en privilégiant par exemple des solutions comme des passages en enrochement en fondation de voirie.

5.4 Période d'intervention

Afin de minimiser les impacts sur l'environnement, les travaux doivent débuter au mois d'octobre 2026 et dureront 6 mois (selon les conditions climatiques), soit jusqu'au mois de mars 2027 inclus. Dans l'éventualité où la période de travaux irait au-delà du 31 mars, période où les enjeux environnementaux sont plus importants, notamment vis-à-vis des espèces limicoles, il est prévu le passage d'un écologue avant le démarrage du chantier. Ce passage permettra de vérifier la présence/absence de nids de limicoles et d'enjeux environnementaux en général et de définir des mesures si besoins.

5.5 Appréciation sommaire des dépenses

Le montant des travaux devrait être compris entre 600 000 € et 700 000 €.

6. DOCUMENT D'INCIDENCES

6.1 Etat initial

6.1.1 Contexte climatique

Le projet se situe dans une région sous l'influence du climat océanique. Il est soumis à des vents dominants en provenance de l'ouest (de la côte) d'une vitesse majoritairement comprise entre 1.5 et 8 m/s.

6.1.2 Contexte géologique et hydrogéologique

La zone de projet se situe sur des formations éoliennes datant de l'holocène, il s'agit de sables de plage de la côte atlantique (Dza).

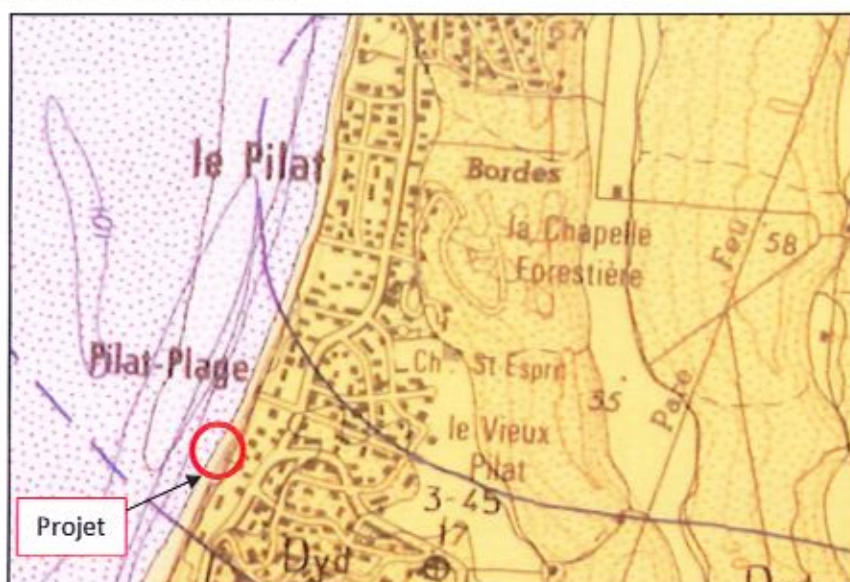


Figure 9 : Contexte géologique au niveau du site d'étude (source BRGM Infoterre)

La première masse d'eau souterraine rencontrée au niveau du projet est celle des Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydrologiques et terrasses anciennes de la Gironde (FRFG045D). La jonction avec la masse d'eau des Sables et graviers du pliocène captif du littoral aquitain (FRFG105) est toute proche et correspond à la partie océanique.

La formation aquifère concernée par le présent rapport est celle du Plio-Quaternaire. Il s'agit de la masse d'eau FRFG045. Les formations alluviales de la Garonne constituent un aquifère superficiel, majoritairement libre, caractéristique des formations quaternaires. La perméabilité des éléments constitutifs de ces terrasses permet une bonne infiltration et une circulation des eaux pluviales au sein de ces formations. Ces caractéristiques rendent par conséquent cet aquifère très vulnérable.

6.1.3 Contexte piscicole

Les cinq poissons les plus pêchés sur Arcachon et donc présents au niveau maritime sont la Sole, le Merlu, le Bar, la Seiche et la Baudroie.

En Gironde (129 navires, données 2024), on distingue trois types d'activité en lien avec la pêche : estuarienne, dans le bassin d'Arcachon, et « à l'océan ».

Grâce à différents engins, les pêcheurs de l'estuaire ciblent des espèces migratrices telles que la lamproie, l'anguille, la civelle, le maigre et la crevette.

Dans le Bassin d'Arcachon, on rencontre essentiellement des vedettes équipées de filets. Ces navires exploitent la sole, la seiche et divers poissons blancs.

Le long des côtes, les vedettes océans, grands fileyeurs et chalutiers exploitent une grande diversité d'espèces, selon les saisons.

6.1.4 Contexte maritime

Le site de projet se situe en bord de côte de l'océan Atlantique, il est sous l'influence de l'océan et des marées.

Le littoral aquitain fait partie des côtes sableuses. Ces côtes subissent un phénomène d'érosion. L'érosion côtière se traduit par un recul du trait de côte de l'ordre de 2,5 m / an en Gironde.

Un observatoire aquitain permet de suivre l'évolution du trait de côte.

Son objectif est de mettre à la disposition des gestionnaires publics et de la population, des informations relatives à l'érosion côtière et à la submersion marine. Ses actions sont multiples : mesures, suivis, expertises, diffusion des données et information...

6.1.5 Usages de la zone

La zone de projet est une zone de baignade.

6.1.6 Environnement naturel

6.1.6.1 ZNIEFF

Le site de projet est situé :

- au niveau de la ZNIEFF de type II « Bassin d'Arcachon » ;
- à environ 600 m de la ZNIEFF II « Forêt usagère de la Teste de Buch » ;
- à environ 1,6 km de la ZNIEFF de type I « Banc d'Arguin ».

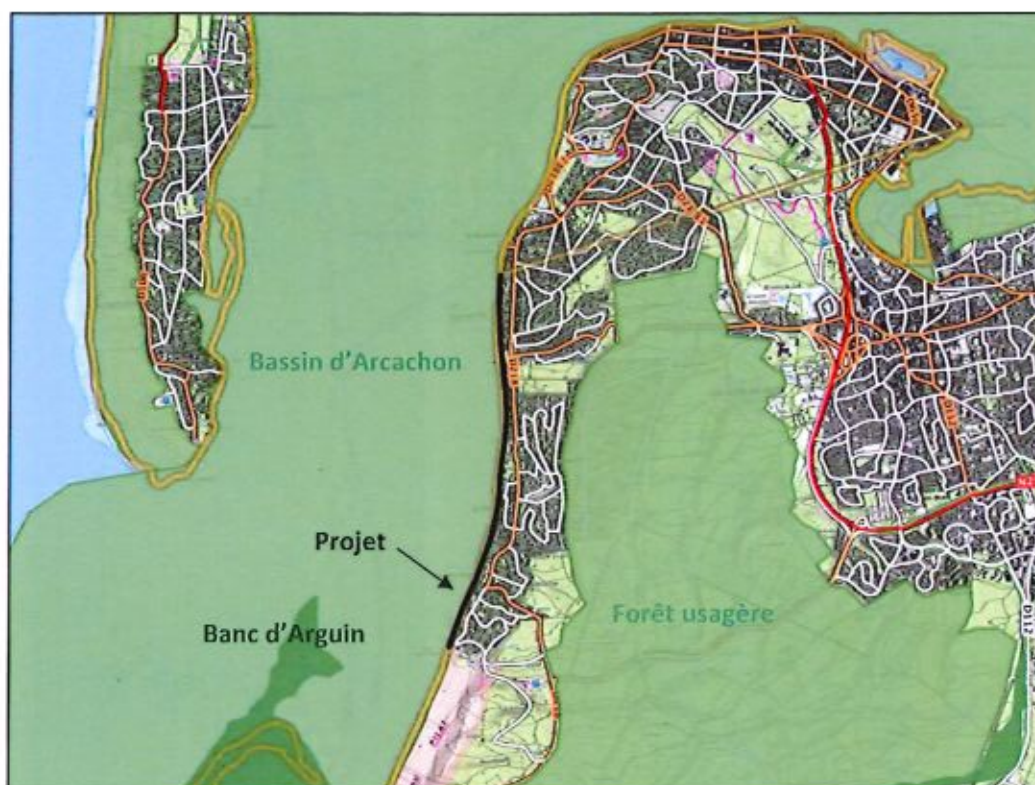


Figure 10 : Localisation du projet et des ZNIEFF I et II à proximité (source Géoportail)

6.1.6.2 ZICO

Le projet est situé en bordure de la ZICO « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin ».

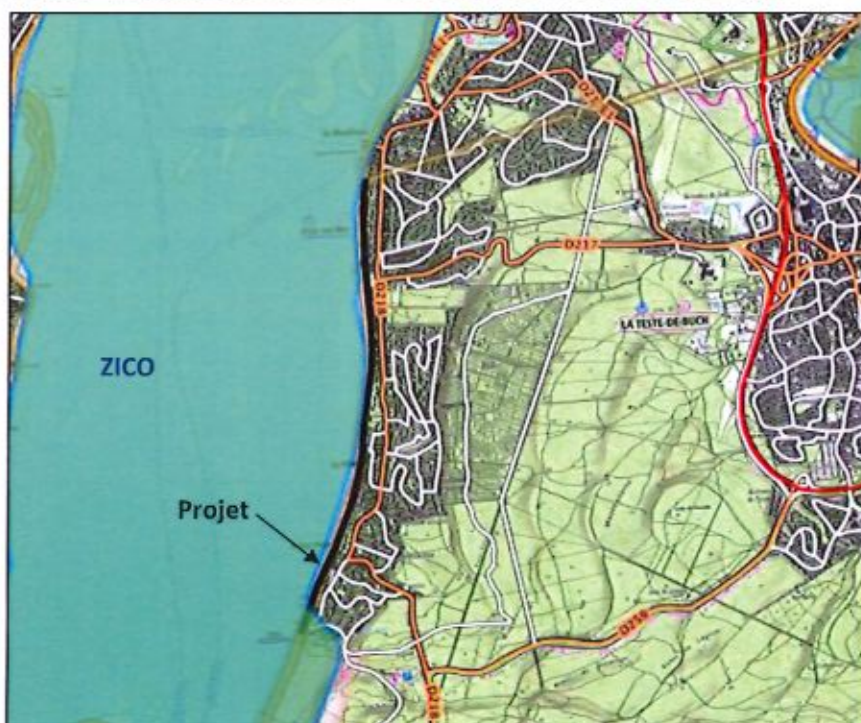


Figure 11 : Localisation du projet et de la ZICO à proximité (source Géoportail)

6.1.6.3 Natura 2000

Le site de projet est situé :

- au niveau du site « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » (FR7200679 – Dir. Habitat),
- au niveau du site « Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin » (FR7212018 – Dir. Oiseaux),
- à environ 600 m du site « Forêts dunaires de la Teste-de-Buch (FR7200702 – Dir. Habitats).

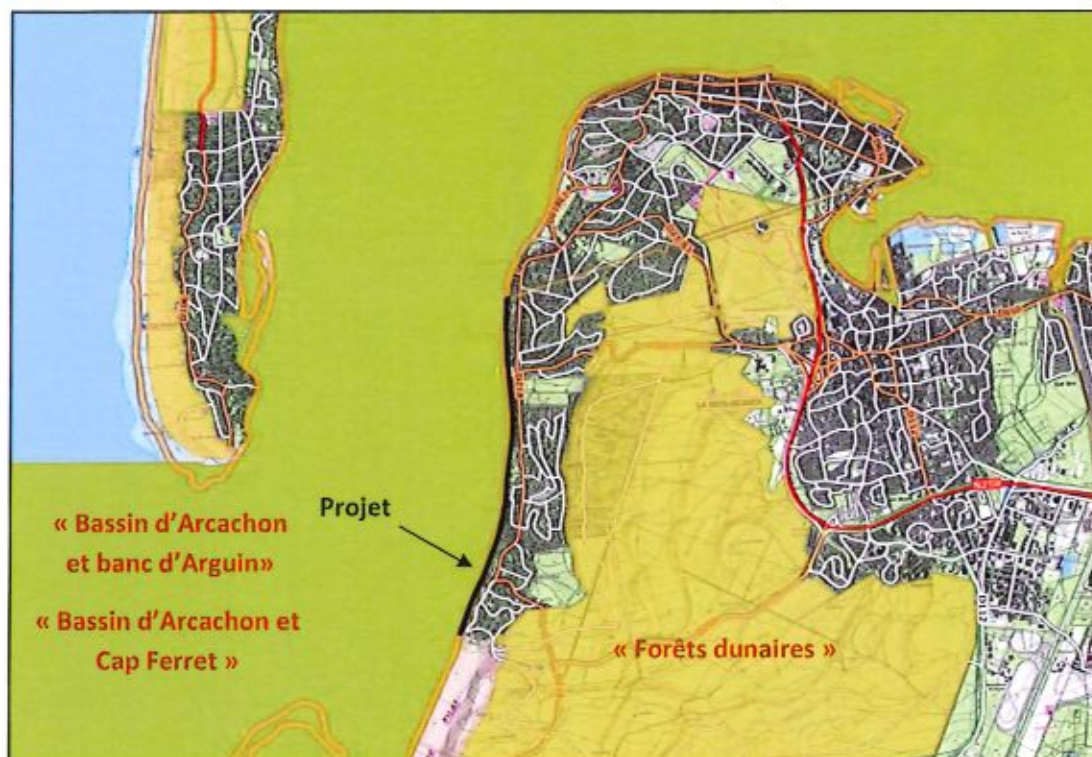


Figure 12 : Localisation du projet et des sites Natura 2000 à proximité (source Géoportail)

6.1.6.4 Parc Naturel Marin

Le site de projet se situe en limite du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

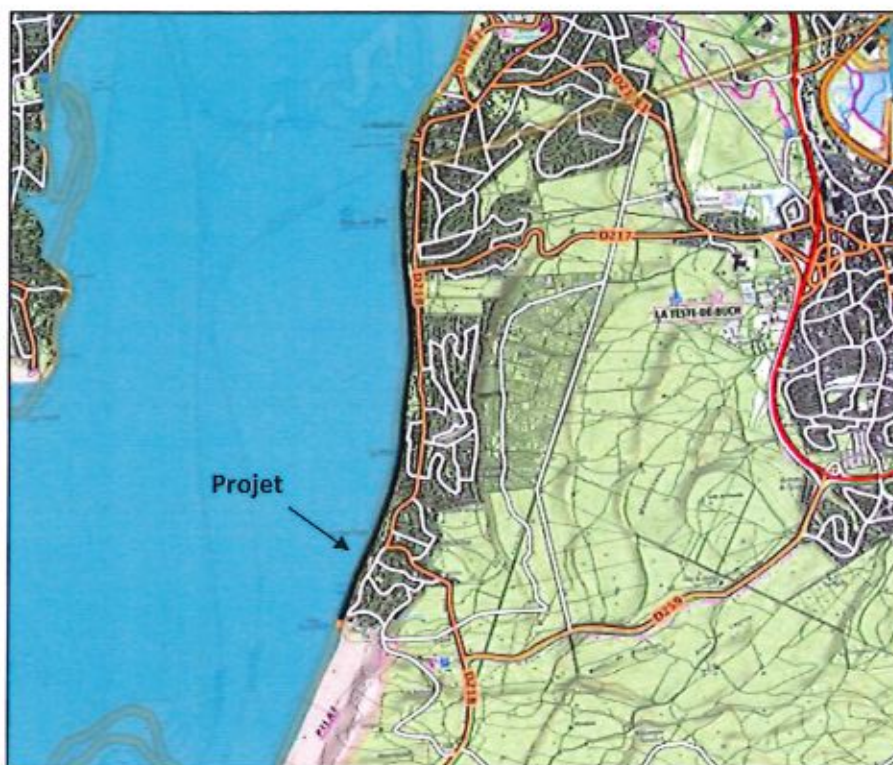


Figure 13 : Localisation du projet et du Parc Naturel Marin à proximité (source Géoportail)

6.1.6.5 Biodiversité

Selon les différentes structures contactées (Parc Naturel Marin, GIP Littoral, SIBA, Conservatoire du Littoral...), le secteur des perrés n'a fait l'objet d'aucun inventaire faune-flore.

Néanmoins, selon ces derniers, il s'agit d'un site anthropique situé en bout de plage ne présentant pas un intérêt particulier pour la biodiversité. Le secteur présente en effet une faible richesse environnementale.

Les perrés sont relativement éloignés du rivage.

6.1.7 Environnement patrimonial

6.1.7.1 Monuments historiques

Le site de projet se situe dans le périmètre de protection du monument historique suivant : « Villa Geneste » (identifiant : IZ34N5).

Dans un périmètre de protection, les demandes d'autorisation concernant les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs sont soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce dernier sera consulté dans le cadre de l'instruction de la déclaration préalable (R423-54 du CU).

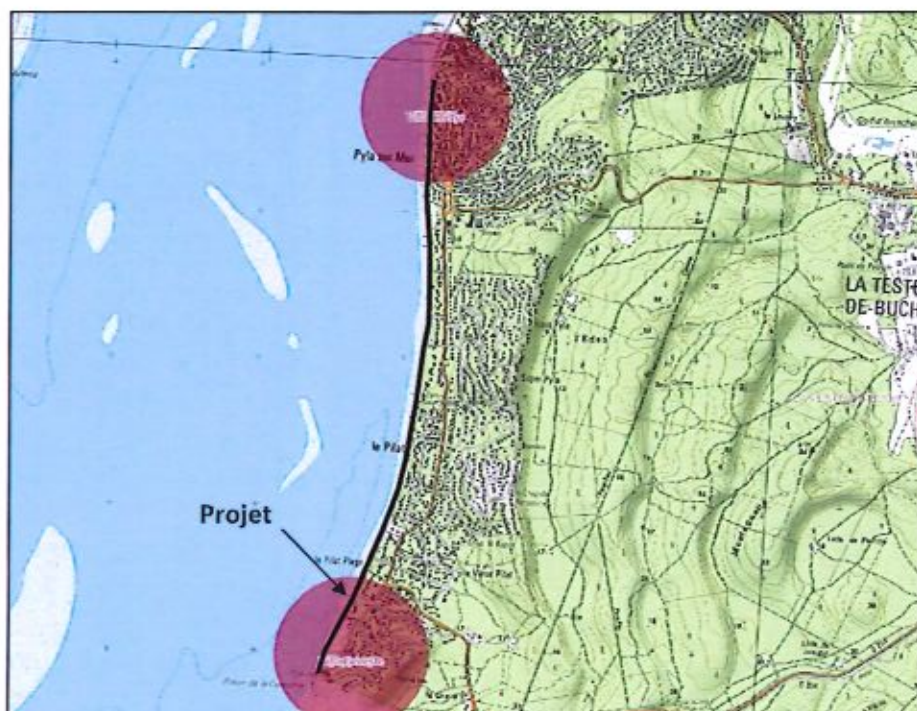


Figure 14 : Localisation du projet et des périmètres de protection des monuments historiques (source DREAL)

6.1.7.2 Sites classés et inscrits

Le projet n'est pas concerné par des sites inscrits ou classés

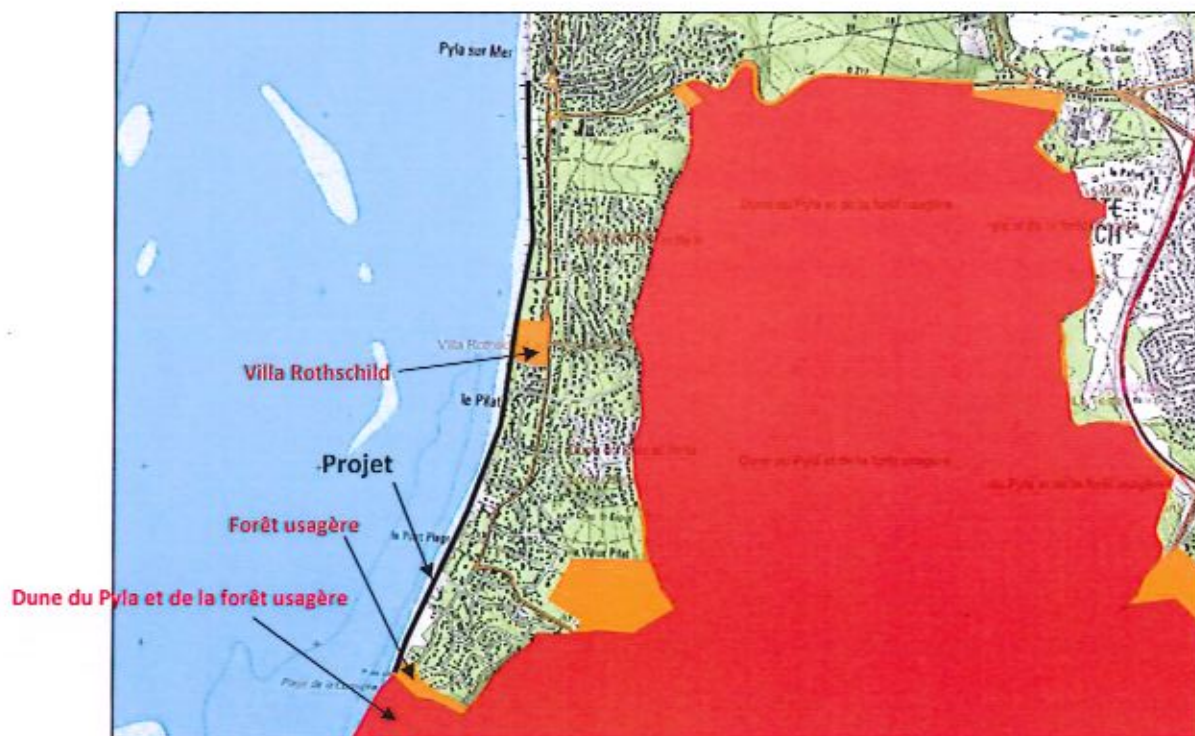


Figure 15 : Localisation des sites inscrits et classés au niveau du projet (source DREAL)

6.1.8 Risques

6.1.8.1 Aléa retrait gonflement des argiles

Selon le site Géorisques, la zone de projet est située en zone d'aléa retrait gonflement des argiles « à priori nul ».

6.1.8.2 Sismicité

Selon le site Géorisques, la commune de la Teste-de-Buch est située en zone de sismicité 1 (très faible).

6.1.8.3 Inondation

Du fait de leur position et de leur rôle de préservation du trait de côte contre les tempêtes, les perrés peuvent être soumis au risque de submersion.

La commune dispose d'un plan de prévention des risques de submersion approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2019.

6.2 Analyse des incidences et mesures

6.2.1 Incidences du projet en phase travaux

L'ouvrage étant déjà existant et le projet concernant sa réhabilitation, la majorité des impacts se situent pendant la phase travaux.

6.2.1.1 Incidences sur l'écoulement des eaux et le niveau d'eau

Les travaux de réhabilitation n'entraveront pas l'écoulement des eaux car ils seront réalisés en période de marées basses.

Aucun impact sur l'écoulement des eaux et le niveau de l'océan n'est attendu.

6.2.1.2 Incidences sur la qualité des eaux

Les impacts potentiels sur la qualité de l'eau du milieu marin sont liés :

- Au lessivage des laitances de béton,

Le projet nécessite l'apport d'enrochements, de graves, de sable et de béton adapté au milieu marin (à prise rapide).

L'impact du lessivage des laitances de béton est essentiellement lié à l'augmentation du pH que cela peut induire. Cet impact peut être significatif lors de travaux en cours d'eau où les débits sont faibles. Dans le cas présent, compte tenu du volume d'eau de mer circulant à chaque marée et du tamponnage naturel de l'eau de mer, l'impact des laitances sur la qualité de l'eau sera négligeable.

Il est préférable de laisser, dans la mesure du possible, un temps de prise minimal de 2 heures avant recouvrement (en fonction de l'avancée du chantier et des contraintes de marée).

- A des déversements accidentels de carburants (lors du remplissage des réservoirs des engins) ou d'huiles (par rupture de flexibles de pelles hydrauliques par exemple) ;

- A des rejets directs des eaux de lavage des engins dans le milieu naturel.

Cependant, les dispositions suivantes permettront de limiter l'impact sur le milieu marin.

Mesures :

Les travaux seront réalisés hors d'eau. Les plages d'intervention seront adaptées aux horaires de marée. Le chantier sera stoppé avant que le niveau de la mer ne dépasse la zone d'intervention.

Concernant les risques de pollution accidentelle des engins, les mesures préventives suivantes seront mises en place :

- Un cahier d'entretien du matériel, un cahier de bonnes pratiques et les normes hygiène et sécurité seront mises en place pour limiter la probabilité d'accidents pouvant occasionner des pertes non contrôlées de substances polluantes ;
- Les engins de chantier seront conformes à la réglementation en vigueur et vérifiés régulièrement ;
- Les zones de nettoyage, entretien et ravitaillement des engins, y compris le rinçage du godet cribleur, seront réalisées sur des emplacements aménagés à cet effet, en dehors de la plage ;
- Une surveillance visuelle du site de travaux sera réalisée afin de déceler une éventuelle pollution ;
- Un container sera installé par l'entreprise en charge des travaux. Il sera équipé de bacs de rétention pour le stockage des produits et déchets dangereux. Ce container sera fermé et maintenu propre et ordonné. Le stockage se fera donc à l'abri des intempéries ;
- Les matériaux utilisés ne seront pas stockés sur le sable. Des bennes devront être installées pour stocker le béton si besoin ;
- Les engins de chantier seront équipés de kit anti-pollution afin de contenir rapidement toute pollution accidentelle ;
- Des barrages absorbants hydrocarbures seront également à disposition pour le personnel de chantier.

L'entreprise en charge des travaux devra s'engager à :

- Respecter les mesures précédemment évoquées vis-à-vis du risque de pollution accidentelle,
- Nettoyer les engins sur une zone adaptée avant tout transport et circulation sur la plage,
- Respecter strictement les mesures rédigées par le maître d'ouvrage dans le dossier réglementaire,
- Effectuer un nettoyage durant le chantier et en fin de travaux. Le nettoyage consiste à passer la zone de la plage concernée avec un godet cribleur en effectuant un nettoyage de ce godet en bord de mer afin de retirer l'excédent de sable du godet.

Avec le respect de ces mesures le projet n'entraînera pas de dégradation de la qualité des eaux.

6.2.1.3 Incidences sur le milieu aquatique, la faune et la flore

La réhabilitation du perré a lieu en dehors du milieu marin. Il n'y aura pas de destruction d'espèces piscicoles. Les engins de chantier pourront entraîner la destruction de crustacés ou coquillages se situant sur le chemin d'accès au perré mais cet impact reste très localisé et ponctuel. En effet, les engins accèderont à la plage par la cale de mise à l'eau en bout d'avenue du Banc d'Arguin, située au nord de la parcelle BZ 287, puis circuleront ensuite sur la plage, sur la partie de l'estran soumise aux marées.

Les habitats concernés par la circulation des engins sont les « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » (Code EUR 15 : 1140).

A noter : Selon les différents organismes contactés (Syndicat du Pilat, Conservatoire du littoral, Parc Naturel Marin, GIP Littoral, SIBA, station marine d'Arcachon), le secteur anthropique des perrés ne présente pas d'intérêt particulier en termes d'habitats-faune-flore. Il présente en effet une faible richesse environnementale.

Le transit des engins sera rectiligne jusqu'à la zone d'intervention, la zone de circulation sera réduite à son maximum et représente une superficie faible par rapport à la surface de ses habitats. Aucun autre chemin d'accès n'est possible pour la réalisation de ces travaux. Des manœuvres pourront être effectuées au droit de chaque perré le nécessitant. Les engins ne circuleront en aucun cas au sein des dunes. Les zones circulées sont des zones présentant peu d'enjeux écologiques. Aucun prélèvement de matériaux ne sera effectué et aucun déchet ne sera rejeté au milieu naturel.

Concernant l'avifaune, le site présente des enjeux vis-à-vis, notamment, des espèces limicoles du site Natura 2000. Ces dernières sont en effet susceptibles de se reproduire et nicher sur le secteur d'étude. Par ailleurs, certaines espèces hivernantes peuvent venir s'alimenter au niveau de l'estran.

Les travaux sont donc susceptibles d'avoir un impact sur ces espèces. Néanmoins des mesures sont mises place pour éviter et réduire cet impact.

Mesures avifaune

- Les zones de circulation des engins seront situées au plus proche des perrés afin d'empiéter au minimum sur l'estran ;
- Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction/nichage des espèces limicoles (avril à août). Cependant, dans l'éventualité où les travaux doivent empiéter sur le mois d'avril, les mesures suivantes seront prévues :
 - ▷ Passage d'un écologue avant le démarrage du chantier pour vérifier la présence/absence de nids de limicoles ;
 - ▷ Le cas échéant, le marquage des nids pour leur mise en protection ;
 - ▷ Si besoins, la définition des mesures complémentaires en fonction des spécificités environnementales du site.

De cette façon, les travaux de réparation du perré n'auront pas d'impact sur les espèces limicoles potentiellement présentes dans le secteur.

Une note écologique présentera les résultats des observations de terrain et les éventuelles mesures supplémentaires mises en place. Cette note sera transmise à la DDTM.

- La durée des travaux sera limitée dans le temps. Le dérangement lié au bruit des engins sera donc temporaire. De plus, la surface de l'estran étant particulièrement importante sur le secteur, et les populations avicoles étant mobiles, les oiseaux présents pourront quitter temporairement le site en cas de dérangement et revenir une fois les travaux terminés.

Par conséquent, le calendrier de travaux a été optimisé afin de réduire au maximum les impacts du projet sur les espèces limicoles.

Les impacts résiduels sur le milieu aquatique, la faune et la flore sont considérés comme faibles.

6.2.1.4 Incidences sur les usages

6.2.1.4.1 Trafic routier

Les camions seront utilisés pour l'amenée et le repli du matériel, pour l'apport de béton et des matériaux (enrochement, bois...), ainsi que pour l'évacuation des produits de « démolition ». Le nombre de camions sera limité compte tenu de la nature des travaux.

L'impact sur le trafic routier sera négligeable.

6.2.1.4.2 Baignade

Dans la mesure où les travaux seront réalisés en dehors de la période estivale, et qu'en outre un arrêté municipal interdira la baignade, il n'y aura donc pas d'exposition humaine directe aux risques inhérents aux travaux.

6.2.1.4.3 Tourisme, activités nautiques

Ces activités seront perturbées, mais la réalisation hors saison et suivant un phasage permettant de limiter dans le temps et dans l'espace l'occupation de la plage, limiteront fortement cette perturbation.

6.2.2 Incidences du projet en phase d'exploitation

6.2.2.1 Incidences sur le trait de côte et le DPM

Les perrés du Pyla sont des ouvrages présents depuis plus de 100 ans jouant un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion et le maintien du trait de côte. Il s'agit de structures anthropiques qui n'impactent pas le milieu naturel.

Les travaux de confortement empiéteront légèrement sur la plage et donc sur le Domaine Public Maritime. Cet empiètement est nécessaire pour réaliser les travaux par superposition d'une nouvelle protection. Cette avancée sera d'environ 2 mètres, comptabilisés à partir du pied actuel du perré.

Par conséquent, l'impact des travaux du projet sur le domaine public maritime est relativement faible au regard des bénéfices apportés par les travaux.

De plus, une demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime, portée par l'Association Syndicale Autorisée du Pyla-sur-Mer est en cours d'instruction. Elle a fait l'objet d'un projet de convention en septembre 2022. Des modifications ont été apportées depuis. Une enquête publique sera réalisée ultérieurement.

6.2.2.2 Incidence sur la dynamique hydrosédimentaire

Concernant les impacts potentiels sur la dynamique hydrosédimentaire, il convient de rappeler que les travaux ne portent que sur des travaux de réhabilitation de l'ouvrage existant et autorisé. Le projet ne contribue pas à modifier de manière substantielle les ouvrages existants et n'est par conséquent pas de nature à modifier la dynamique sédimentaire.

6.2.3 Evaluation des incidences Natura2000

Une évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000 a été effectuée pour le dossier de demande de concession sur le Domaine Public Maritime.

Cette étude reprend l'ensemble des travaux envisagés, englobant ceux du projet présenté dans ce dossier. Cette évaluation reste donc valable et est présentée au complet en annexe 1.

La conclusion de cette étude est reprise ci-après :

Les perrés du Pyla sont des ouvrages présents depuis plus de 100 ans jouant un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion et le maintien du trait de côte. Il s'agit de structures anthropiques qui n'impactent pas le milieu naturel.

Lors des travaux de confortement/reconstruction des perrés, toutes les précautions seront prises pour éviter un impact sur les habitats et les espèces Natura 2000.

A noter que les espèces d'intérêt communautaire, au vu de leur cadre de vie, ne sont pas présentes au niveau du site d'étude, hormis les oiseaux qui peuvent se déplacer dans le secteur.

Afin de limiter davantage le dérangement temporaire des espèces animales (oiseaux) lié au chantier, un écologue effectuera un passage sur site fin mars, début avril si les travaux vont au-delà du mois de mars, afin de s'assurer de l'absence d'impact des travaux sur l'environnement. De cette façon, les périodes propices à la reproduction des espèces sera évitée (y compris vis-à-vis des espèces limicoles).

Le projet n'aura pas d'impact majeur sur les deux sites Natura 2000 cités, que ce soit en phase d'exploitation ou phase travaux.

En complément, et selon les remarques formulées précédemment pour d'autres travaux sur des perrés du Pyla, les mesures de précaution suivantes seront mises en place :

- La circulation des engins sur la plage sera réduite au maximum ;
- La zone de circulation des engins en haut de plage sera réalisée sur un linéaire identifié, évitant les zones sensibles ;
- Les éléments naturels tels que les laisses de mer, nids, etc. seront clairement identifiés et évités ;
- Des huiles biodégradables seront utilisées ;
- S'il est prévu, dans le cadre des travaux, d'utiliser des matériaux de démolition, tout élément autre que du béton et du fer à béton sera proscrit afin d'éviter toute pollution du milieu ;
- Les dispositions seront prises pour que les fers à béton dépassant des blocs ne présentent pas de risques ;
- Tout éventuel débordement de produit (béton, ciment, carburant, etc.) pouvant entrer en contact avec le milieu naturel sera immédiatement nettoyé. Des kits anti-pollution seront disponibles dans chaque engin et au niveau de la zone de travaux.